



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-sixième session

Rome, 11-14 et 16 octobre 2010

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU CSA: 2010-2013

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. PROGRAMME TRAVAIL DU CSA (2010-2011 ET 2012-2013)	3 - 12
A. SESSIONS PLÉNIÈRES DU CSA ET ACTIVITÉS ENTRE LES SESSIONS	7 - 9
B. GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU – ÉTABLISSEMENT ET PLAN DE TRAVAIL INDICATIF	10 - 11
C. AUTRES ACTIVITÉS – APPUI AU MÉCANISME DES OSC	12
III. BUDGET DU CSA – 2010-11 ET 2012-13	13 - 22
A. BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011	13 - 21
B. BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013	22
IV. QUESTIONS À DÉBATTRE LORS DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA	23 - 24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion du CSA sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org/cfs. Les documents sous forme électronique seront remis aux délégués au moment de l'inscription.

Le Comité est invité à:

- Adopter le programme de travail et budget proposé dans le présent document.
- Approuver la proposition d'élaboration d'un cadre fondé sur les résultats pour le CSA, qui soit cohérent avec les priorités organisationnelles des institutions dont le siège est à Rome (et d'autres) et susceptible de les orienter.

I. INTRODUCTION

1. Le document relatif à la réforme du CSA, approuvé en 2009, fournit les principes directeurs, la vision et les rôles élargis escomptés pour le Comité renouvelé ainsi que des structures et des mécanismes nouveaux et certains thèmes/activités prioritaires pouvant orienter les travaux du Comité¹. Le document relatif à la réforme du CSA mettait en évidence trois principes directeurs, notamment: *l'ouverture, des liens solides avec le terrain pour faire en sorte que le processus soit fondé sur la réalité de terrain, et une souplesse de la mise en œuvre* [paragraphe 3]. La vision d'un CSA réformé, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, [est de] constituer une plateforme intergouvernementale et internationale la plus ouverte à un large éventail d'acteurs engagés, déterminés à coordonner leur action et à appuyer les processus engagés par les pays pour combattre la faim et garantir à tous les êtres humains la sécurité alimentaire et la nutrition [paragraphe 4].

2. Le document relatif à la réforme jetait les fondements du nouveau CSA. Le présent document, quant à lui, propose les activités, et les besoins de financement correspondants, qui aideront le Comité à mettre en œuvre sa vision et ses fonctions nouvelles. Sont donc présentés successivement: 1) un Programme de travail pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013, élaboré en vue de concrétiser la vision et les fonctions nouvelles du Comité, y compris le Groupe d'experts de haut niveau; 2) un budget pour financer l'exécution de ce programme de travail ainsi que ses options de financement. Enfin, le Comité est informé d'une proposition visant à élaborer un cadre fondé sur les résultats qui aidera le CSA à vérifier que les progrès de la mise en œuvre de la réforme adoptée sont conformes aux priorités organisationnelles des trois institutions dont le siège est à Rome.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL DU CSA (2010-11 ET 2012-13)

3. Le but du programme de travail du CSA est d'appuyer les rôles et les attentes qui sont décrits dans le document relatif à la réforme, notamment ceux qui sont présentés dans les paragraphes 5 et 6 de ce document. Les résultats escomptés du programme de travail pour les deux exercices biennaux prochains sont donc de concrétiser les rôles du CSA, notamment les suivants:

- améliorer la coordination de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à l'échelle mondiale;
- favoriser une plus grande convergence des politiques;
- faciliter l'appui et l'émission d'avis aux pays et aux régions.

¹FAO. Octobre 2009. Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. CSA: 2009/2/Rev2.

Les fonctions supplémentaires du CSA telles que la *promotion de la coordination aux niveaux national et régional, la promotion de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux et l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition* sont également présentes dans les activités entre les sessions et incorporées dans l'ordre du jour de la trente-sixième session du CSA.

4. Des résultats importants ont déjà été obtenus au cours de l'exercice biennal 2010-2011 à l'appui de ces fonctions, notamment la mise en place de nouveaux mécanismes pour le CSA réformé, et des travaux ont commencé concernant certaines des activités qui ont été identifiées par le Comité (paragraphe 8 à 12). La trente-sixième session du CSA a été organisée de manière à être interactive et à déboucher sur des recommandations spécifiques concernant des aspects importants de la sécurité alimentaire. Elle s'intéressera en particulier à certains points mentionnés dans le paragraphe précédent, notamment l'amélioration de la coordination à l'échelle mondiale et la convergence des politiques et la facilitation de l'émission d'avis aux régions et aux pays. Les sessions ont été planifiées afin de mettre l'accent sur des problématiques aux niveaux national, régional et mondial et sur des débats portant sur des politiques particulières. Elles devraient aboutir à des résultats qui permettront d'améliorer les fonctions décrites ci-dessus. La session sur le développement et les initiatives à l'échelle mondiale vise à identifier des mécanismes efficaces d'échanges mutuels d'information et de coordination entre ces initiatives et le CSA réformé. Les sessions sur les initiatives nationales et régionales devraient contribuer à porter au maximum les synergies avec les actions en cours aux niveaux national et régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et à identifier des mécanismes pratiques et efficaces pour améliorer la coordination. Les tables rondes sur les politiques ont pour but de mettre en évidence des politiques permettant de résoudre des problèmes liés à la nutrition et à la sécurité alimentaire ainsi que des moyens d'améliorer la convergence des politiques, la cohérence et l'action commune.

5. Avant de décrire le plan de travail, il doit être noté que l'exercice biennal actuel (2010-2011) sera quasiment à mi-parcours lorsque la trente-sixième session se tiendra en octobre et qu'il devrait donc être considéré comme une période de transition. Il existe une grande différence entre le plan de travail du nouveau CSA et celui de l'exercice précédent: le nombre très nettement accru d'activités entre les sessions. Cette forte augmentation exige des ressources financières et humaines beaucoup plus importantes qu'auparavant pour les réunions, l'interprétation et la préparation et la traduction des documents au cours de l'année. La période d'activités entre les sessions comprend les travaux de préparation des sessions annuelles, qui seront plus ciblées et interactives, mais également plus coûteuses (voir la section suivante).

6. Les principales activités du CSA figurant dans le plan de travail sont groupées selon les trois catégories fonctionnelles suivantes et sont brièvement décrites ci-dessous.

- A. Sessions plénières annuelles du CSA et activités entre les sessions.
- B. Groupe d'experts de haut niveau: établir le Comité directeur, décider d'un plan de travail indicatif, former les équipes de projet et préparer les premiers rapports.
- C. Autres activités: appuyer le mécanisme de la société civile.

A. SESSIONS PLÉNIÈRES DU CSA ET ACTIVITÉS ENTRE LES SESSIONS

7. Comme on le verra par la suite, des efforts et un temps considérables ont été consacrés au cours de la première année à la catégorie A, notamment à la mise en place de procédures et de mécanismes propres au nouveau CSA. À l'avenir, les questions de fond concernant la sécurité alimentaire et la nutrition feront l'objet d'une priorité accrue, mais les fonctions et les tâches usuelles qu'exigent la tenue de la Plénière et les activités intersessions ne seront pas négligées pour autant. Une distinction est établie entre les activités conduites par le Bureau et son Groupe consultatif pour jouer leurs rôles respectifs et les fonctions d'appui du Secrétariat.

Le Bureau et son Groupe consultatif

8. En 2010, le Bureau s'est réuni environ quinze fois et a tenu trois réunions conjointes avec le Groupe consultatif visant les activités suivantes:

- Établir le nouveau Bureau élargi;
- Établir le Groupe consultatif et son mandat, y compris les méthodes de travail entre le Bureau et le Groupe consultatif, et l'utilisation de groupes de travail *ad hoc*;
- Adopter les règles et les procédures de travail pour le Groupe d'experts de haut niveau, et approuver la composition de son Comité directeur, qui a été proposée par un comité technique de sélection *ad hoc* désigné par le Bureau;
- Porter une attention accrue aux activités entre les sessions, en vue notamment de préparer la teneur et les modalités de la trente-sixième session plénière par le biais du Bureau élargi et du Groupe consultatif (la présente session étant le résultat de ces travaux);
- Renforcer les liens avec le niveau régional en s'appuyant sur un document relatif à la réforme du CSA présenté aux conférences régionales de la FAO, et sur la participation de la présidence du CSA à ces conférences (la Présidence aura participé à cinq conférences régionales en 2010);
- Par le biais d'un groupe de travail à composition non limitée du Bureau, examiner le Règlement intérieur et le document relatif à la réforme du CSA conformément à la demande de la Conférence (le résultat étant (CSA: 2010/4) – voir le point X.b de l'ordre du jour);
- Faciliter la fourniture d'appui et d'avis aux pays, au moyen, par exemple, de la Cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire au niveau des pays (le résultat étant (CSA:2010/3) – voir le point X de l'ordre du jour);
- Renforcer la coordination mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition, par exemple en proposant l'élaboration d'un cadre stratégique mondial (le résultat étant (CSA: 2010/2) – voir point X de l'ordre du jour).

Secrétariat

9. Les actions suivantes ont été conduites pour appuyer le Bureau, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau:

- Établissement du Secrétariat conjoint: le mandat des membres du FIDA et du PAM a été préparé et des arrangements ont été conclus avec ces institutions (achevé);
- Fourniture de services au Bureau élargi: organisation et préparation de réunions, préparation de documents et de procès-verbaux, élaboration de l'ordre du jour des sessions du CSA, etc. (en cours);
- Fourniture de services au Groupe consultatif: mandat, réunions conjointes, maintien/renforcement des liens avec les OSC/ONG, le secteur privé, les institutions financières, les organisations philanthropiques, d'autres institutions des Nations Unies (en cours);
- Planification et mise en œuvre des sessions plénières annuelles du CSA, y compris le suivi et la coordination de la préparation des documents;
- Refonte du site web et des outils de communication du CSA pour appuyer toutes les activités susmentionnées (en cours et en évolution).

B. GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU – ÉTABLISSEMENT ET PLAN DE TRAVAIL INDICATIF

10. La catégorie B comprend des activités d'appui au Groupe d'experts de haut niveau, qui est un nouveau mécanisme au service du CSA. Le Groupe d'experts de haut niveau comprend deux éléments: un comité directeur composé d'experts de renommée internationale, spécialistes de divers domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition; une liste d'experts, qui sert à constituer des équipes spéciales de projet chargées d'analyser des questions liées à la sécurité

alimentaire et à la nutrition et de faire rapport. Le groupe d'experts de haut niveau a été créé pour fournir des analyses et des avis fondés sur des données scientifiques sur des questions liées aux politiques, identifier les tendances qui se dessinent, aider à établir un ordre de priorité pour les actions à venir et focaliser l'attention sur les domaines d'activité essentiels. Les activités en cours et prévues sont les suivantes:

- Assurer le fonctionnement du Secrétariat du Groupe d'experts de haut niveau;
- Fournir un appui technique au Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau et au processus afférent à ce groupe;
- Fournir un appui aux réunions du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau;
- Organiser les forums du Groupe d'experts de haut niveau;
- Mettre en service et gérer la base de données d'experts du Groupe d'experts de haut niveau, et organiser des appels à candidature (en cours);
- Contribuer à la formation d'équipes de projet (sous réserve de la confirmation des thèmes/rubriques par le CSA);
- Traduire et publier les rapports du Groupe d'expert de haut niveau.

11. Les résultats actuels et prévus de ces activités sont les suivants:

- Le mandat du Groupe d'experts de haut niveau est préparé et le Comité directeur est établi (achevé en 2010);
- Le comité de sélection des membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau est constitué (achevé en 2010);
- Les méthodes de travail du Comité directeur sont établies (achevé en 2010);
- Les rubriques/thèmes de travail du Groupe d'experts de haut niveau sont choisis, et les rapports sont produits et diffusés (sous réserve de nouvelles contributions du CSA et de son approbation);
- Pour la trente-septième session, il est prévu que le Groupe d'experts de haut niveau présentera au moins un rapport fondé sur l'analyse d'une question importante liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

C. AUTRES ACTIVITÉS – APPUI AU MÉCANISME DES OSC

12. La catégorie C comprend d'autres activités qui ont été identifiées dans le document relatif à la réforme ou à l'occasion du processus intersession, par exemple pour le présent exercice biennal:

- Établir et mettre en œuvre un mécanisme de financement pour renforcer la participation des OSC/ONG au CSA en organisant conjointement un forum annuel et des sessions du CSA, en participant aux activités intersession du Groupe consultatif et en appuyant les mécanismes régionaux présentés en détail dans (CSA 2010/9).

III. BUDGET DU CSA pour 2010-2011 ET 2012-13

A. BUDGET POUR L'EXERCICE 2010-2011

13. La présente section décrit le budget ainsi que les ressources de financement potentielles qui ont été prévues pour l'exercice biennal actuel (2010-2011) afin de mettre en œuvre les trois catégories d'activités principales du plan de travail décrit dans la section II. On consultera les tableaux ci-dessous ainsi que la description des différentes catégories.

14. La catégorie A comprend les coûts liés à la fourniture de services pour les sessions plénières et les activités entre les sessions du CSA (Tableau 1), qui sont financées principalement par des contributions des organisations dont le siège est à Rome, comme cela a été mentionné aux paragraphes 19 et 20. Les dépenses concernent:

- a. Le personnel, c'est-à-dire le personnel du programme ordinaire de la FAO et l'équivalent d'un fonctionnaire du cadre organique à temps plein financé par le PAM et le FIDA, ainsi que l'appui administratif correspondant;
- b. Les consultants, c'est-à-dire du personnel supplémentaire recruté pour des tâches particulières telles que le soutien à la communication, le développement et la mise à jour d'espaces de travail sur le web, l'aide à la préparation des sessions plénières et des documents d'intersession, la conduite d'études ou d'analyses, et l'élaboration de documents à l'appui des activités intersessions (voir par exemple le paragraphe 13 à ce sujet);
- c. Les voyages, c'est-à-dire les voyages des consultants et des orateurs invités aux sessions du CSA ainsi que les voyages effectués par le personnel dans le cadre d'activités liées au CSA;
- d. L'interprétation et la traduction, qui sont des coûts relativement fixes calculés sur la base de deux sessions plénières par exercice biennal et d'une augmentation du nombre de documents, y compris pendant les périodes entre les sessions;
- e. L'appui logistique, qui englobe les techniciens, les plantons, le courrier et la valise diplomatique, les expositions (dans l'atrium, par exemple), etc.

TABLEAU 1 – Sessions plénières et activité entre les sessions (2010-2011)

A. Sessions plénières et activité entre les sessions	Total
Description	
Personnel	2 100 000
Consultants	600 000
Voyages	130 000
Traduction des documents	530 000
Interprétation	530 000
Appui logistique et administratif	60 000
Total pour la catégorie A	3 950 000

15. Le budget présenté dans le Tableau 1 prend également en compte deux activités principales que le CSA est censé poursuivre au cours du présent exercice biennal:

- a. La fourniture d'un appui et d'avis aux pays concernant la Cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire au niveau des pays. Le coût estimatif de cette activité est de 200 000 USD environ. Ce montant couvre les dépenses liées aux consultants, à l'organisation d'ateliers, aux voyages des participants et au soutien technique apporté aux pays qui participent à des activités d'évaluation initiales;
- b. La fourniture d'un appui pour renforcer la coordination mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition via un cadre stratégique mondial. Le coût estimatif de cette activité est de 150 000 USD environ. Ce montant couvre les dépenses liées aux consultants, à l'organisation d'ateliers, et aux voyages.

Dans les deux cas, le montant estimatif maximum a été pris en compte dans les chiffres du tableau 1. Le CSA peut demander un élargissement de ces activités ou d'autres activités supplémentaires. Ces demandes devront être financées par des ressources extrabudgétaires.

16. La catégorie B comprend des coûts de fonctionnement indicatifs tels qu'ils sont présentés dans le document du fonds fiduciaire pour l'appui aux activités du Groupe d'experts de haut niveau (tableau 2). Ces activités sont actuellement financées par des contributions extrabudgétaires et par un détachement (voir paragraphe 21). Le budget du fonds fiduciaire pour le Groupe d'experts de haut niveau tient compte des règles et des procédures de ce groupe selon le scénario suivant:

- a. Établissement de trois rapports par an: les dépenses imputées concernent la traduction, la publication de rapports de cinquante pages et leur traduction de l'anglais vers les cinq autres langues officielles de l'ONU. Le Bureau du CSA n'a pas pris de décision concernant le versement d'honoraires et/ou le remboursement des dépenses liées aux contributions du Groupe d'expert de haut niveau aux équipes de projet. Dans d'autres processus d'experts (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement), l'usage est de ne pas financer l'expertise en tant que telle. En tout état de cause, l'enveloppe attribuée aux chefs d'équipe devrait être plafonnée (par exemple 10 000 USD par rapport), limitée à une liste d'activités ou de catégories de dépenses convenue et être éventuellement soumise à un système de remboursement des dépenses, avec critères correspondants.
- b. Organisation du forum annuel du Groupe d'experts de haut niveau: les dépenses comprennent le voyage et les indemnités journalières de subsistance de quinze intervenants par forum. Les frais de voyage des membres du Comité directeur qui participent aux forums du Groupe d'experts de haut niveau seront couverts par les fonds alloués à ce comité en partant du principe que les réunions du Comité directeur sont organisées immédiatement avant ou après les forums du Groupe d'experts de haut niveau lorsque ceux-ci ont lieu.
- c. Deux réunions par an du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau. Seront pris en charge le coût des voyages à Rome de quinze membres du Comité directeur ainsi que les dépenses liées à l'organisation des réunions.
- d. Dépenses d'appui du Secrétariat, y compris:
 - i. le coût du coordinateur du Groupe d'experts de haut niveau, actuellement financé par le biais d'un détachement;
 - ii. le recrutement d'un administrateur auxiliaire pour aider le Secrétariat à assurer les services voulus au Comité directeur et aux équipes de projet;
 - iii. le recrutement d'un agent des services généraux;
 - iv. le coût de consultants externes ou de contrats de fourniture des outils et des applications informatisés nécessaires à la gestion du site du Groupe d'experts et à la maintenance des bases de données d'experts;
 - v. les équipements de bureau, et les voyages pour se rendre à quatre réunions par an.
- e. Le dernier poste de dépenses concerne les frais de soutien aux projets qui, conformément à la politique de la FAO, sont calculés sur la base de 13 pour cent de l'ensemble des contributions au fonds fiduciaire, à supposer que le montant de ces contributions soit égal au montant des dépenses inscrites dans le projet de budget.

17. Les montants définitifs seront arrêtés en fonction des décisions que prendront le Bureau et la Plénière du CSA concernant le plan de travail du Groupe d'experts de haut niveau. Parallèlement, les décisions concernant ce plan de travail devront prendre en compte les contraintes budgétaires liées aux contributions effectivement versées au fonds fiduciaire actuel.

18. Comme l'indique la section II, la catégorie C comprend les ressources nécessaires au renforcement de la participation au CSA (participation aux activités du CSA, tenue d'un forum annuel du CSA coïncidant avec les sessions du CSA, participation aux activités intersessions du Groupe consultatif et appui aux mécanismes régionaux). Le montant de 2 millions d'USD figurant dans le Tableau 2 est indicatif. Il a été fourni par des OSC et correspond à leur contribution au mécanisme des OSC tel que détaillé dans (CSA 2010/9). Il sera examiné au titre du point X.a de l'ordre du jour.

TABLEAU 2 – Appui extrabudgétaire au Groupe d’experts de haut niveau et au Mécanisme des OSC (2010-2011)

B. Groupe d’experts de haut niveau et Mécanisme des OSC	Total
Publications du Groupe d’experts de haut niveau: traduction et production	560 000
Forums du Groupe d’experts de haut niveau: 1 par an	150 000
Réunions du Comité directeur du Groupe d’experts de haut niveau: 2 par an	250 000
Coûts liés à l’appui fourni par le Secrétariat, y compris le personnel technique et administratif, et les bases de données	450 000
Groupe d’experts de haut niveau: frais de soutien aux projets, soit 13 %	183 300
Total partiel	1 593 300
Détachement du coordonnateur du Groupe d’experts de haut niveau	300 000
TOTAL pour la catégorie B	1 893 300
C. Autres activités (exemple)	
Soutien financier du Mécanisme des OSC au titre de leur participation au CSA	2 000 000
TOTAL pour la catégorie C	2 000 000

SOURCES DE FINANCEMENT

19. Jusqu’à présent, la fourniture de services au CSA a été financée par le Département du développement économique et social sur des crédits du Programme ordinaire de la FAO, ce qui représente une enveloppe d’environ 1,5 million d’USD pour l’exercice 2008-2009. Cependant, suite à la réforme du CSA, la FAO a alloué des crédits supplémentaires en 2009 pour couvrir les dépenses liées aux réunions du Groupe de contact et à d’autres activités intersessions visant à faciliter le processus de rénovation. Depuis l’approbation de la réforme, en octobre 2009 (voir ci-dessus), le volume des activités intersessions – réunions du Bureau, Groupe consultatif, conférences régionales, Conseil économique et social, etc. – a beaucoup augmenté, de même ainsi que les dépenses y afférentes.

20. Le financement du CSA pour l’exercice en cours devrait provenir de deux sources principales: les contributions de la FAO, du PAM et du FIDA, sous réserve de l’approbation de ces organisations; et des fonds extrabudgétaires provenant d’un ou de plusieurs fonds fiduciaires, y compris les détachements. Pour ce qui est de l’exercice en cours, il est proposé que les coûts de la catégorie A soient couverts par des contributions des trois organisations dont le siège est à Rome, selon la répartition approximative suivante: 50 pour cent pour la FAO, 25 pour cent pour le PAM et 25 pour cent pour le FIDA. Il est entendu que cette proposition doit être officiellement approuvée par les directions et les organes directeurs respectifs de ces trois organisations, avant d’être mise en œuvre.

21. En ce qui concerne la catégorie B, un fonds fiduciaire a été mis en place pour financer le Groupe d’experts de haut niveau (MTF/GLO/244/MUL). En août 2010, ce fonds était doté de 300 000 USD provenant d’une contribution de la France. Par ailleurs, un fonctionnaire principal a été détaché par la France auprès du Secrétariat du CSA/Groupe d’experts de haut niveau (dans le Tableau 2, ce détachement correspond à un montant de 300 000 USD pour le présent exercice biennal). Un ou plusieurs fonds fiduciaires devront être établis pour couvrir les dépenses liées aux

activités relevant de la catégorie C. Les modalités concernant le nombre et la nature de ces fonds fiduciaires devront être clarifiées après accord de principe du Comité. Le plan de travail et le budget du CSA, tels qu'approuvés par le Comité, seront examinés par les organes directeurs compétents de chaque organisation.

B. BUDGET POUR L'EXERCICE 2012-2013

22. Le projet de budget pour 2012-2013 sera au même niveau en termes de ressources réelles (compte tenu d'une augmentation des coûts due à l'inflation), sous réserve que le programme de travail présenté dans la section II soit largement approuvé et que le volume relatif des différentes activités ne connaisse pas de variations importantes. Le CSA poursuivra deux activités principales par exercice biennal et prendra en charge des questions de fond et d'actualité ainsi que des actions concrètes découlant des débats du CSA, des résultats des activités entre les sessions et des travaux de la Plénière et du Groupe d'experts de haut niveau. Le projet de budget suppose également que les modalités de répartition des frais entre la FAO, le PAM et le FIDA seront approuvées ainsi que les modalités concernant le nombre et la nature des fonds fiduciaires (voir ci-dessus).

IV. QUESTIONS A DÉBATTRE LORS DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA

23. Outre le programme de travail présenté dans les sections qui précèdent, le CSA doit assurer la cohérence entre les objectifs organisationnels et les priorités du Comité et celles des trois organisations ayant leur siège à Rome. Parallèlement, les priorités du CSA doivent contribuer à la définition des priorités des trois organisations. Ces travaux conduiront à l'établissement d'un cadre fondé sur les résultats permettant de contrôler les progrès et les résultats du CSA en vue d'orienter le plan de travail et d'améliorer l'alignement entre le plan de travail et le processus de définition des priorités et du budget.

24. Le cadre fondé sur les résultats sera élaboré en 2011 par le Bureau et le Groupe consultatif qui, aidés par le Secrétariat, s'appuieront sur les rôles et les résultats escomptés tels que présentés dans les paragraphes 4 et 5. Lors de leurs travaux, le Bureau et le Groupe consultatif prendront également en compte les plans à plus long terme et décideront s'il convient ou non d'élaborer un programme de travail pluriannuel pour le CSA, d'autant que cela fait partie du mandat de tous les comités de la FAO. Ils vérifieront par ailleurs que le programme de travail est bien aligné sur les cadres de l'Organisation et les priorités des organisations dont le siège est à Rome. Ces tâches ne seront pas effectuées en 2010 pour deux raisons: le processus de réforme impose d'autres priorités, et le plan de travail du Comité ainsi que les domaines d'activité du Groupe d'experts doivent faire l'objet d'une clarification. Le cadre sera présenté lors de la trente-septième session du CSA en 2011.